



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement**

Plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier

Evaluation environnementale stratégique Résumé non technique

Version présentée aux collectivités,
à l'ACNUSA et à l'AE
Février 2024

Les objectifs de l'évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et de prise en compte de l'environnement qui répond à un triple objectif :

1. **Aider à la définition d'un plan prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement** : l'évaluation environnementale est une démarche globale qui aborde l'environnement comme un système. Elle prend en compte tous les enjeux environnementaux, de façon proportionnelle à leur importance locale. Il ne s'agit pas d'une simple évaluation des impacts des orientations et des actions portées par le document finalisé sur des éléments environnementaux mais bien d'une intégration des considérations environnementales à chacune des étapes d'élaboration du plan. C'est donc un processus itératif, conduisant progressivement à l'optimisation environnementale du plan.
2. **Éclairer l'autorité administrative qui approuve le plan** : la démarche d'évaluation environnementale permet de rendre compte des différentes alternatives envisagées et des choix opérés pour répondre aux objectifs du plan. Elle appuie ainsi les autorités dans leur processus de décision et les renseigne sur les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les impacts du plan sur l'environnement.
3. **Assurer la bonne information du public avant et après l'adoption du plan et faciliter sa participation au processus décisionnel** : il s'agit de garantir la transparence sur la définition des enjeux en matière d'environnement et de l'objet du plan, et d'exposer les choix opérés pour concilier les impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

Méthodologie de l'évaluation environnementale

Cette évaluation a suivi la méthodologie préconisée par le Commissariat Général du Développement Durable dans ses préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique (mai 2015).

Un état initial de l'environnement synthétique et ciblé

L'état initial de l'environnement, socle de l'évaluation, détaille les enjeux du territoire selon 4 thématiques, qui regroupent les différentes composantes environnementales :

- Milieux physiques (géographie et climat, sols et sous-sols) ;
- Milieux naturels (cadre naturel, ressource en eau) ;
- Milieux humains (écologie urbaine, paysages et patrimoine) ;
- Santé et sécurité (risques naturels et technologiques, nuisances, qualité de l'air).

L'état initial de l'environnement a permis l'identification des interactions pouvant exister entre chaque thématique environnementale et la qualité de l'air, ainsi que des principaux enjeux environnementaux du territoire, avec pour objectif de garantir la bonne traduction de ces derniers dans le projet révisé du PPA, et une évaluation qualitative des incidences du document sur l'environnement.

L'étape de hiérarchisation des enjeux environnementaux est cruciale pour définir ce qui est important ou prioritaire pour le territoire, et donc à prendre en compte de façon plus spécifique dans le document final.

Hierarchisation des enjeux

Pour hiérarchiser les enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement, la méthodologie mise en place repose sur une analyse double critères :

- Une analyse du niveau d'interactions existant entre les enjeux environnementaux identifiés à l'issue de l'état initial de l'environnement et la qualité de l'air ;
- Une analyse globale des interactions existantes entre les enjeux environnementaux identifiés et chaque composante environnementale étudiée dans le cadre de l'état initial de l'environnement.

L'objectif de cette analyse est de faire ressortir de façon plus spécifique les enjeux environnementaux présentant une interdépendance forte avec la qualité de l'air, objet du PPA, tout en préservant un point d'attention sur les autres préoccupations environnementales et de santé inhérentes à toute évaluation environnementale.

L'analyse des incidences

Par définition, le plan de protection de l'atmosphère est intrinsèquement vertueux pour la plupart des enjeux environnementaux du territoire, puisqu'il contribue à améliorer la qualité de l'air, et de façon indirecte à réduire les émissions de GES, préserver ou augmenter la végétation, développer une économie au développement durable, etc. Ses orientations fondamentales ne sont donc pas incompatibles avec les enjeux identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement; une modification de la stratégie ou du plan d'actions en cours de révision n'a pas été nécessaire.

Cependant, la dimension environnementale a continuellement été gardée à l'esprit dans la construction du plan d'actions en soulevant des points de vigilance en termes d'incidences possibles dans l'élaboration future de ces actions. Il s'agit notamment d'attirer l'attention des partenaires sur la mise en œuvre de l'action afin qu'il n'y ait pas d'incidences négatives sur l'environnement.

Une pré-évaluation des incidences est faite sur la première version des fiches actions. Elle propose des mesures d'évitement et de réduction à intégrer directement aux fiches actions ou des points de vigilance à avoir sur l'articulation avec d'autres planifications.

Les mesures prises ont été ensuite intégrées directement aux fiches action sous forme d'encarts.

Le périmètre d'évaluation

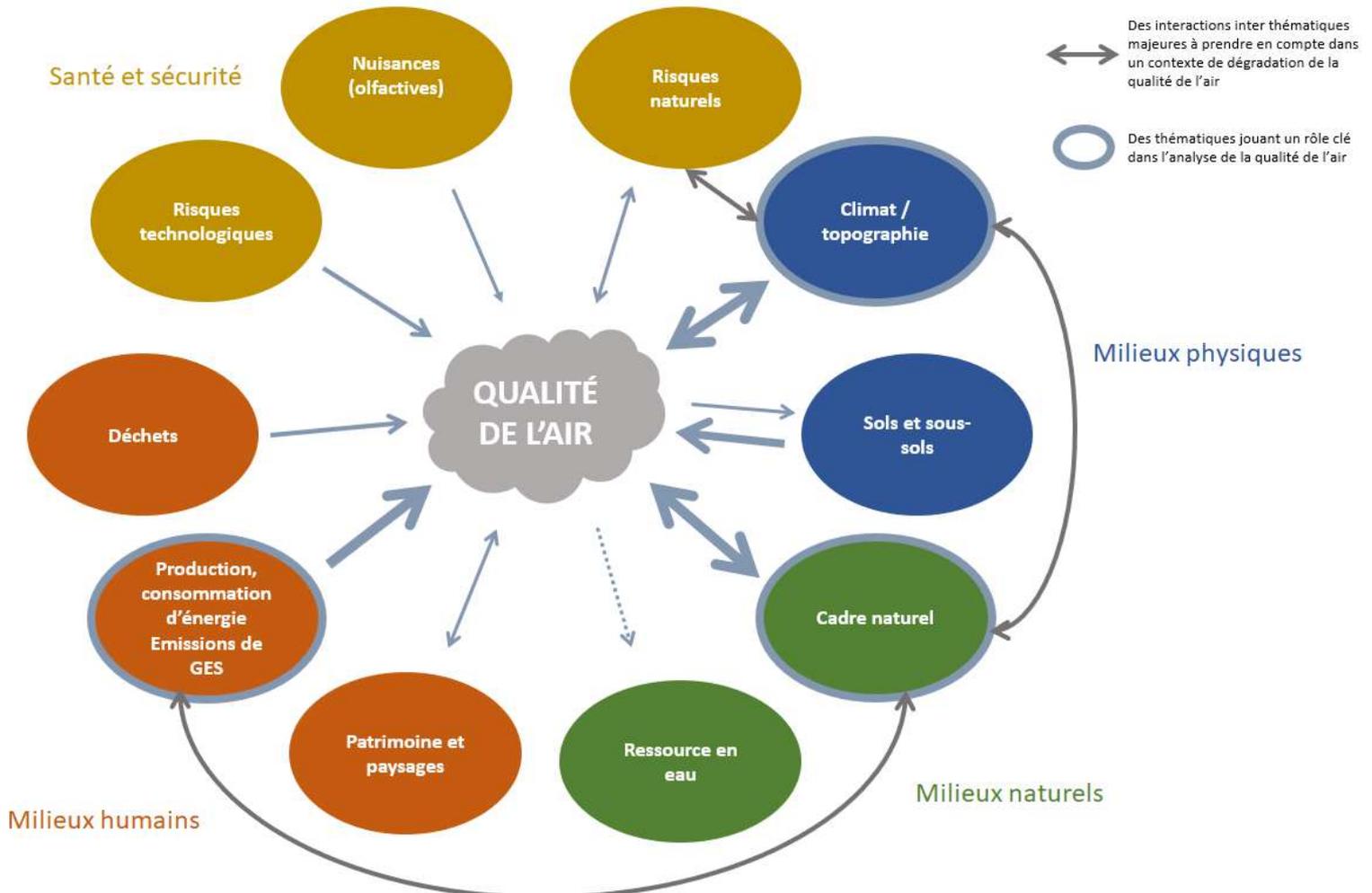
Conformément à l'article L.222-4 du code de l'environnement, un PPA doit être réalisé pour chaque agglomération de plus de 250 000 habitants, ainsi que dans les zones où, dans des conditions précisées par décret en Conseil d'Etat, les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1 ou, le cas échéant, les normes spécifiques mentionnées au 2° du I de l'article L.222-1, applicables aux PPA, ne sont pas respectées ou risquent de ne pas l'être.

Le périmètre d'application du PPA correspond à un territoire élargi regroupant 436 communes, elles-mêmes réparties sur 13 EPCI et couvre une population de 2 558 315 habitants. Il correspond aux agglomérations de Lille, Béthune, Lens-Douai et Valenciennes.

Pour son évaluation, l'état initial de l'environnement met en évidence les principaux enjeux environnementaux en présence interagissant avec la qualité de l'air. De fait le périmètre de l'évaluation est principalement celui du PPA élargi à quelques kilomètres à proximité. Pour les enjeux relatifs aux sites Natura 2000, des incidences indirectes et à distance sont principalement envisagées : le périmètre d'évaluation s'étend aux sites à proximité du territoire dans un rayon de 20km et connectés fonctionnellement au territoire du PPA par la Trame Verte et Bleue régionale. Le périmètre d'évaluation est ainsi transfrontalier.

Etat initial de l'environnement

Le schéma suivant a été défini à partir du nombre d'interactions identifiées entre la qualité de l'air et chaque composante environnementale et du degré de priorité des enjeux issus de l'état initial de l'environnement.



Focus sur les enjeux prioritaires

Réduire les émissions de polluants atmosphériques liées aux activités humaines : une priorité

Les enjeux relatifs aux activités humaines et aux sources d'énergie employées pour le fonctionnement de celles-ci sont identifiés comme prioritaires :

- L'activité anthropique (consommation d'énergie, industrie, chauffage...), en lien avec la densité de population et d'activités sur le territoire, contribue à l'émission de polluants atmosphériques et influence la qualité de l'air ;
- L'amélioration de la qualité de l'air est aussi liée à celle de la sobriété énergétique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les actions qui visent à réduire les consommations énergétiques en vue de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre (déplacements motorisés, secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole) ont généralement un effet positif sur les émissions de polluants atmosphériques locaux.

La corrélation entre pollution atmosphérique et changement climatique : une prise en compte nécessaire

Il existe une forte corrélation entre la pollution atmosphérique et le changement climatique :

- La pollution atmosphérique participe aux changements climatiques ;
- Le changement climatique va lui contribuer à dégrader la qualité de l'air locale (pics de pollution à l'ozone plus fréquents, allongement de la saison des pollens, potentielle recrudescence des feux de forêts...)

Les éléments de nature : des atouts à mettre en valeur, en prenant en compte les potentiels effets négatifs induits

Ces enjeux apparaissent comme prioritaires, car les interactions entre les éléments naturels et la qualité de l'air sont fortes :

- La biodiversité et les écosystèmes participent à la régulation de la qualité de l'air (absorption de polluants, stockage carbone, réduction des îlots de chaleur urbains...)
- Mais ils peuvent aussi générer des pollutions atmosphériques (pollens, particules lors d'incendies, ...)
- A l'inverse, la dégradation de la qualité de l'air peut entraîner un dépérissement de la végétation.

Incidences du PPA au titre de l'évaluation environnementale

Le PPA devrait permettre, par le biais de l'amélioration de la qualité de l'air et des actions retenues, des incidences positives transversales sur le renforcement de la trame verte et bleue, les milieux agricoles, la réduction des expositions des populations aux risques et nuisances liées notamment à l'industrie et au bruit des axes routiers.

Les incidences négatives liées au PPA sont majoritairement indirectes et concernent le développement potentiel de transports à énergie alternative, encouragé par la décarbonation des mobilités (au travers de différents outils : plans de mobilité, ZFE), et une potentielle artificialisation des sols qui dépendra des choix d'infrastructures réalisés. L'effet rebond lié à l'électrification des mobilités, en termes de consommation des ressources, sera compensé par une transformation des usages et des comportements.

Ce tableau résume les principales incidences potentielles du plan sur l'environnement et, en réponse, les mesures d'évitement et de réduction, à intégrer directement aux actions, ainsi que des points de vigilance sur l'articulation avec d'autres documents de planification.

Enjeux	Principales incidences potentielles	Mesures
Milieux physiques 	<p>[+] Limitation de l'artificialisation des sols, notamment par les actions de promotion d'une planification urbaine prenant en compte la qualité de l'air.</p> <p>[+] Préservation des sols agricoles : actions de l'axe AGRI, sur la sensibilisation à de nouvelles pratiques agricoles, notamment l'action AGRI.2.</p>	<p>[E] Veiller à ne pas artificialiser de nouveaux sols lors de la réalisation d'aménagements cyclables / voies existantes support des aménagements.</p>

Enjeux	Principales incidences potentielles	Mesures
	<p>[+] Contribution à l'adaptation au changement climatique global, par l'ensemble des actions, contribuant à la baisse des émissions de polluants tous secteurs confondus, la séquestration carbone dans les sols (AGRI.2) et la planification (PLA.1)</p> <p>[-] Imperméabilisation potentielle des sols par la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés, selon les revêtements employés (MOB.6).</p>	<p>Evaluer les bornes de recharge rapides nécessaires et leur emplacement afin d'anticiper les incidences potentielles sur l'environnement (consommation des sols à éviter)</p>
<p>Milieus naturels</p>  	<p>[+] Renforcement de la TVB et de la nature en ville : apaisement de la circulation sur certains tronçons, promotion de pratiques agricoles renforçant la TVB, végétalisation potentielle des espaces privés et publics.</p> <p>[+] Amélioration de la qualité de la ressource en eau : actions de l'axe AGRI, sur la sensibilisation à de nouvelles pratiques agricoles et la limitation des épandages.</p> <p>[-] Perturbation de la TVB par la création de nouvelles infrastructures dans un moindre mesure.</p> <p>[-] Consommation de ressources en eau et ressources naturelles autres que l'eau (bois-énergie, matériaux de construction notamment)</p>	<p>[E] Evitement de l'effet rebond : intégrer des mesures de réduction de la consommation d'énergie par les entreprises et acteurs industriels</p> <p>Favoriser le financement d'équipements moins consommateurs de ressources (EnR thermiques) et privilégier des sources de combustibles bois ne contribuant pas à la déforestation, de préférence locale</p> <p>[R] Sensibilisation à l'usage des matériaux biosourcés dans les opérations de rénovation énergétique et les chantiers.</p>
<p>Milieus humains</p>  	<p>[+] Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES, et stockage carbone: ensemble du PPA., notamment axe MOB qui promeut lesq modes de déplacements décarbonés, et l'axe BAT sur la rénovation énergétique et le remplacement des équipements de chauffage au bois.</p> <p>[+] Valorisation potentielle du patrimoine naturel et paysager par le renforcement du réseau piétonnier et cyclable.</p> <p>[+] Amélioration de la gestion des déchets verts.</p> <p>[+] Amélioration de la qualité de la ressource en eau, notamment au travers des actions de l'axe AGRI.</p> <p>[-]: Potentiels effets rebonds liés aux modes de consommation d'énergie.</p>	<p>[E] Evitement de l'effet rebond : intégrer des mesures de réduction de la consommation d'énergie par les entreprises et acteurs industriels</p>
<p>Santé et sécurité des populations</p>	<p>[+] Réduction de l'exposition des biens et des personnes aux polluants atmosphériques : ensemble du PPA.</p> <p>[+] Réduction de l'exposition des populations et des biens aux nuisances sonores, notamment par la réduction des</p>	<p>[E] Identification de « zones à risque » pour les populations sensibles et évitement d'implantation d'équipements destinés à ces personnes dans ces zones</p>

Enjeux	Principales incidences potentielles	Mesures
	<p>déplacements motorisés : axe MOB du projet de PPA.</p> <p>[+] Réduction de l'exposition des biens et des personnes aux risques technologiques : actions sur l'application des MTD.</p> <p>[+] Réduction de l'exposition des biens et des personnes aux risques naturels, notamment l'inondation par ruissellement : actions sur le secteur agricole.</p> <p>[-] Augmentation potentielle de l'exposition aux risques par la densification potentielle promue dans le cadre d'un urbanisme favorable à la qualité de l'air</p>	

Méthodologie de suivi des effets du PPA au titre de l'évaluation environnementale

Le PPA fait l'objet d'un suivi visant à apprécier son efficacité et sa mise en œuvre.

Le dispositif de suivi de l'évaluation environnementale est complémentaire et est quant à lui centré sur l'appréciation, chemin faisant, des impacts négatifs du plan sur l'ensemble des dimensions environnementales et l'efficacité des mesures prévues pour les réduire.

La grande majorité des indicateurs propres au suivi du PPA peuvent également permettre le suivi environnemental. Pour de nombreuses actions, les indicateurs serviront donc à la fois au suivi du PPA et de l'évaluation environnementale.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240328-2024D056-DE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement**